

de Medicine Hat—le député de Medicine Hat (M. Hargrave) y a fait allusion—et les coopératives de gaz naturel de l'Alberta.

Les coopératives ont de nouveau comparu devant nous pour protester contre l'imposition de cette taxe, mais devant le caractère inévitable de la chose, ils ont demandé une prolongation du délai de paiement. Ils ont demandé qu'on leur accorde 90 jours pour ne pas avoir à emprunter dans les banques à charte du Canada. Comment peut-on imaginer que quiconque, et à plus forte raison le gouvernement, puisse refuser tout en sachant qu'il aurait fini par toucher cet argent, et obliger les coopératives à emprunter le montant nécessaire à la banque à un taux d'intérêt exorbitant? Comment peut-on prétendre avec sérieux que cette disposition est justifiée? Nous avons hâte de voir comment le ministre d'État (Finances) réagira à ce souci particulier.

Le conseil municipal de Medicine Hat a comparu devant nous. Il y a déjà des années, il s'est rendu compte de la valeur des ressources à sa portée; il a eu la prévoyance d'en tirer profit. Grâce à son discernement, il a su attirer l'industrie, faisant valoir les avantages offerts par la région, si elle décidait d'aller s'y installer. Diverses compagnies se sont donc implantées dans la région de Medicine Hat à cause du coût relativement peu élevé de l'énergie, et aussi parce que la municipalité se servait du gaz naturel pour produire son énergie et éclairer les rues et ainsi de suite.

Je ne parviens vraiment pas à comprendre pourquoi le gouvernement déciderait d'imposer une taxe à une municipalité unique en son genre au Canada; il s'en fiche, il va la frapper d'une taxe. Cette ville est relativement petite par rapport à d'autres villes canadiennes, mais le gouvernement demeure insensible; il refuse de tenir compte des efforts de la municipalité au cours des années: il va lui imposer cette taxe. Je ne sais pas pourquoi nous n'avons pas un gouvernement qui puisse faire preuve d'un peu plus de compassion, un gouvernement qui sache apprécier et reconnaître la sage décision qu'a prise la municipalité d'exploiter cette ressource au fil des années au profit de ses citoyens et, en fait, de tous les habitants du sud de l'Alberta et, indirectement, de tous les Canadiens.

Mon collègue, le député de Broadview-Greenwood (M. Rae), a parlé longuement et avec éloquence de l'effet multiplicateur de cette taxe et de son incidence sur la vie de nombreux Canadiens—on pourrait presque dire de tous les Canadiens car elle entraînera une hausse du prix des aliments.

Pas plus tard que l'autre jour, nous avons pu voir, sur la colline du Parlement, un groupe de femmes qui protestaient contre la hausse des prix. On y a entendu anecdotes après anecdotes concernant des familles qui arrivent à peine à se nourrir. Cela est en train de se produire dans ce qui est probablement le pays le plus riche de la terre. Il y a bien des familles qui ont de la difficulté dans maints endroits du Canada à payer leur alimentation. Cette taxe sur le gaz naturel va se traduire par une hausse encore plus marquée des prix alimentaires.

Ces dernières semaines, j'ai eu l'occasion de visiter un certain nombre d'éleveurs de bétail, de producteurs laitiers, de fructiculteurs et de maraîchers de ma circonscription et tous se sont dits très pessimistes quant aux chances de rentabilité de leur entreprise au cours des prochaines années. Pour le moment, ils se contentent de faire des versements et ils n'envi-

sagent en tout cas aucune expansion de leurs entreprises dans le secteur alimentaire. Presque tous réduisent leurs activités, vendent leur terres et réduisent leur production simplement parce que les taux d'intérêt les étouffent littéralement. Nous allons maintenant les frapper avec cette taxe qui accroîtra d'autant leurs coûts de production.

Comme le disait le député de Broadview-Greenwood, il est sûr et certain que cette mesure va avoir des retombées dans quelques mois. Elle ne constitue que le début d'un processus dont les conséquences se feront sentir sur les familles canadiennes dans les jours et les semaines qui viennent.

J'aimerais savoir, en tant que député de l'Ouest, pourquoi le gouvernement impose ces ressources, soit le pétrole et le gaz naturel. Pourquoi le gouvernement n'impose-t-il pas l'eau ou l'électricité? J'imagine que c'est parce que cela aurait des répercussions qui irriteraient certaines provinces. Pourquoi le gouvernement vise-t-il par ce projet de loi deux ou trois provinces en particulier en grevant leur population d'une taxe? Pourquoi le gouvernement n'impose-t-il pas l'électricité?

M. Cullen: C'est ce que nous avons fait.

M. Riis: Pourquoi n'imposez-vous pas les ressources hydro-électriques?

M. Cullen: C'est ce que nous avons fait.

M. Riis: Eh bien, ce n'est plus le cas. Dans ma province, la Colombie-Britannique, il n'y a pas de taxe sur les ressources hydro-électriques et il n'y en a pas non plus en Ontario et au Québec, mais il y en a par contre sur le gaz naturel et le pétrole. Et le charbon, y a-t-il une taxe sur cette source d'énergie? Non. Le gouvernement impose tout simplement certaines ressources énergétiques. Qui pourrait prétendre qu'il n'est pas discriminatoire de choisir deux ressources parmi tant d'autres et de n'imposer que celles-là? Le charbon et l'hydro-électricité sont des sources d'énergie non taxées. Il y en a pratiquement partout au Canada; mais on a décidé que dans une province plus particulièrement—trois tout au plus—les sources d'énergie vont être taxées. Vous trouvez cela juste? Comment diable quelqu'un peut-il prétendre que les provinces bénéficient d'un traitement égal? En tant que représentant de l'Ouest à la Chambre des communes, je suis extrêmement déçu devant un texte de loi aussi discriminatoire.

● (1750)

Durant le débat constitutionnel, notre parti a voulu montrer clairement que, pour nous, les ressources naturelles devraient être du ressort des provinces. Nous avons présenté à cet effet une motion afin que ce principe soit inscrit dans la constitution canadienne. Le bill C-57 constitue une violation de ce principe. L'affaire a déjà été portée devant les tribunaux qui ont rendu des décisions à ce sujet. Comme le député qui m'a précédé cet après-midi l'a dit, la question a même été portée devant la Cour Suprême. Cela n'empêche pas pour autant le gouvernement, en cette période particulièrement importante de négociations, de pondre un projet de loi en se moquant manifestement d'empiéter sur les domaines du ressort provincial.

Je pourrais m'étendre longtemps sur cette question, sans parler des conséquences que le bill C-57 va avoir sur les artistes, les handicapés et d'autres catégories. A franchement parler, il est difficile de voir ce qui motive les députés d'en face. J'ai lu avec intérêt les explications fournies par le ministre des Finances (M. MacEachen) sur le fait que le gouverne-